

BUDGET PARTICIPATIF 2021

Surfez
sur
la bonne idée

UNE INITIATIVE DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

DÉPOSEZ VOS PROJETS
DU 4 SEPTEMBRE
AU 4 OCTOBRE 2021

la Hague

JETEZ-VOUS À L'EAU ET SURFEZ SUR LA BONNE IDÉE !

MODE D'EMPLOI

CE MATIN UNE JOLIE HOULE DE SUD-OUEST EST ANNONCÉE SUR LES CÔTES DE LA HAGUE. LE VENT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE SOUFFLE EN DIRECTION DE NOTRE COMMUNE ET DES VAGUES DE PROJETS S'APPRÊTENT À DÉFERLER DANS LES MAIRIES ET LES MÉDIATHÈQUES. VOUS AUSSI, SURFEZ SUR LA BONNE IDÉE ET PARTICIPEZ AU BUDGET PARTICIPATIF EN DÉPOSANT VOTRE PROJET !



Le budget participatif est un nouveau dispositif de démocratie participative. Il permet la réalisation de projets d'intérêt général pour le territoire, proposés et choisis par les habitants de La Hague. C'est une démarche créative et dynamique qui associe les citoyens à l'utilisation d'une partie du budget de la commune.

LE BUDGET PARTICIPATIF VOUS PERMET DE :

- déposer vos projets,
- vous impliquer concrètement dans la vie de votre commune en développant vos idées et votre créativité,
- vous donner des éléments de compréhension sur le fonctionnement du budget de la commune,
- favoriser la citoyenneté participative.



UN PROJET POUR LE BUDGET PARTICIPATIF DOIT ÊTRE ...

1. UN PROJET D'INVESTISSEMENT

En comptabilité, on distingue deux catégories : l'investissement et le fonctionnement. Un investissement est amené à durer plusieurs années et concerne généralement des dépenses d'aménagement, de construction, de rénovation... Exemple : acheter une voiture est un investissement. Faire le plein ou la vidange relève du fonctionnement.

2. UN PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Un projet d'intérêt général appartient au bien public (la commune, l'État...) et s'adresse à tous ceux qui le souhaitent. Par exemple : construire une piscine dans votre jardin pour votre usage personnel n'est pas un projet d'intérêt général. Construire une aire de jeu dans un lieu public pour les enfants est un projet d'intérêt général.

3. UN PROJET QUI RELÈVE DES COMPÉTENCES DE LA COMMUNE

La commune de La Hague ne peut investir que sur son territoire et dans la limite de ses compétences : espaces verts, urbanisme, éducation, culture, sport, développement durable... Exemple : la création d'un point de collecte de déchets ne relève pas des compétences de la commune de La Hague mais de celles de la communauté d'agglomération du Cotentin. Vous trouverez la liste des compétences de la commune en annexe du règlement du budget participatif.

4. UN PROJET QUI COÛTE MOINS DE 35 000 € HT

Afin de permettre la réalisation de plusieurs projets, chaque proposition ne devra pas excéder 35 000 €.

Quelques exemples ...

Un banc 1 025 € / une aire jeux 35 000 €

QUI PEUT PARTICIPER ?

QUI POURRA DÉPOSER UN PROJET ?

Les habitants de La Hague en résidence principale ou secondaire (hors élus de la commune), âgés de 11 ans minimum ainsi que les associations loi 1901 pourront déposer un projet.

QUI POURRA VOTER POUR CHOISIR UN PROJET ?

Les habitants de La Hague en résidence principale ou secondaire, âgés de 11 ans minimum, pourront prendre part au vote des projets sélectionnés.

Le budget participatif de La Hague fait l'objet d'un règlement intérieur précis. Vous pouvez le consulter sur www.lahague.com à la mairie, dans les mairies déléguées ou les médiathèques.

COOL SUR LA HOULE ! SUIVEZ LA VAGUE DU BUDGET PARTICIPATIF...

CALENDRIER 2021-2022

SEPTEMBRE – OCTOBRE

DÉPÔT

DU 4 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE,
DÉPOSEZ VOTRE PROJET !

Pour déposer votre projet, vous trouverez le formulaire :

- à la mairie de La Hague et dans les mairies déléguées,
- dans les médiathèques,
- sur le site internet

portail-usager.lahague.com

LANCEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF

4 SEPTEMBRE,
AU FORUM DES ASSOCIATIONS

L'équipe municipale à l'initiative de ce nouveau dispositif sera présente sur le stand de la commune de La Hague pour répondre à vos questions.

NOVEMBRE – DÉCEMBRE – JANVIER

Sélection et analyse technique, financière et juridique des projets

FÉVRIER – MARS

VOTE

DU 26 FÉVRIER AU 27 MARS,
VOTEZ POUR VOS PROJETS PRÉFÉRÉS !

Pour voter les projets sélectionnés, vous trouverez le bulletin de vote :

- à la mairie de La Hague et dans les mairies déléguées,
- dans les médiathèques,
- sur le site internet

portail-usager.lahague.com

ANNONCE DES RÉSULTATS

7 AVRIL 2022

Les modalités seront précisées ultérieurement selon le contexte sanitaire.

CONTACT

Pour toutes questions, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse budgetparticipatif@lahague.com ou par téléphone au 02 33 01 53 33

SITES INTERNET

WWW.LAHAGUE.COM

PORTAIL-USAGER.LAHAGUE.COM/BUDGET-PARTICIPATIF/

WWW.FACEBOOK.COM/COMMUNEDELAHAGUE/

Commune de la Hague

8, rue des Tohagues
BP 217 Beaumont-Hague
50442 La Hague cedex

